

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-2-9

Séance du vendredi 13 mars 2015

UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE PROJET CHAFILTEX PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2014-8-2-14 de la Commission Permanente du 12 septembre 2014, relative à l'Université de Haute-Alsace - projet ChafilTEX Planète 68
- VU la délibération n° CG-2015-2-2-1 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de prolonger, jusqu'au 30 octobre 2015, la durée de validité de la subvention de fonctionnement de 28 375 € accordée à l'Université de Haute-Alsace pour le projet CHAFILTEX qui concerne le développement de la Filière Chanvre Alsace-Lorraine mené par le Consortium CHAFILTEX et piloté par l'entreprise Velcorex et le Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles de l'UHA, afin de pouvoir régler le solde pour un montant de 14 187,50 €,
- Impute la dépense correspondante sur le Programme F824 – Soutien aux entreprises et organismes divers – chapitre 65 – fonction 90 – nature 65737 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions